

Pour le Syndicat Français des chaudiéristes Biomasse : « le bois plaquette est plus que jamais pertinent pour les installations collectives. »

Face à l'explosion du coût des énergies ainsi qu'aux difficultés d'approvisionnement, les collectivités sont confrontées à des surcoûts importants pour leurs installations.

La chaleur représente 46% des besoins énergétiques de la France, or seulement 19% de la chaleur est produite à partir d'énergie renouvelable. Bien que les 2/3 de la chaleur renouvelable soit déjà produite à partir du bois énergie, il reste beaucoup de potentiel de développement et de travail pour laisser une place encore plus importante aux énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse rappelle que le bois énergie et plus particulièrement la plaquette bois représente une solution locale, durable et vertueuse pour les collectivités, qui sont encore majoritairement tributaires du gaz et du fioul. Les installations d'une puissance supérieure à 200 kW, peuvent alimenter plusieurs équipements grâce à des réseaux de chaleur : bâtiments communaux, logements collectifs ou individuels, ...

La plaquette bois, un investissement rentable

L'énergie bois reste très compétitive en comparaison des énergies traditionnelles. Le bois plaquette en est l'exemple, avec un prix d'environ 30-35 €/MWh, contre plus de 100 €/MWh pour la plupart des énergies disponibles sur le marché.

Les collectivités sont majoritairement alimentées par des installations qui fonctionnent au gaz, au fioul voire au propane, et subissent un fort impact sur les charges depuis quelques mois. Avec l'alimentation de réseaux de chaleur, de logements et d'équipements collectifs les communes qui se sont converties à l'énergie bois n'ont ainsi pas subi les hausses des prix du gaz.

L'exemple de la commune de Westhoffen, dans le Bas-Rhin, illustre parfaitement l'avantage que représente la plaquette bois dans le contexte énergétique actuel. Le maire, Pierre GEIST, a lancé le projet il y a maintenant 7 ans, accompagné par l'entreprise HEIZOMAT France.

La commune a converti son réseau de chaleur depuis le mix fioul / gaz vers la plaquette bois : « pour un peu plus de 30 000 € de plaquettes aujourd'hui nous en aurions pour environ 150 000 € de fioul par an » pour une chaufferie de 2 x 500kW bois plaquettes. Une économie importante, pour un investissement total montant à 1 million € après subventions, y compris le réseau de chaleur. Cela a permis d'alimenter l'ensemble des bâtiments municipaux comme la mairie, l'école, la salle polyvalente, l'église, etc.



Du point de vue de la production, l'utilisation du bois par l'homme, au travers par exemple de l'énergie, de la construction ou encore de l'industrie, est pleinement couverte par la croissance naturelle de la forêt. Ainsi, le prélèvement du bois pour nos usages n'est égal qu'à la moitié de l'accroissement naturel de la forêt. C'est une ressource durable dans son exploitation, renouvelable et gérée de façon responsable.

Un avantage dans l'exploitation et dans l'usage

Du broyage des arbres à la livraison chez le client final, la plaquette bois est produite localement et alimente un cycle économique très court. Les emplois créés sont spécialisés et non-délocalisables, ce qui alimente des dynamiques d'économies circulaires sur les territoires des collectivités qui s'y convertissent. Avec un champ de compétences allant de la production jusqu'au conditionnement, l'utilisation de la plaquette bois responsabilise les acteurs locaux dans leur gestion et leur consommation. L'énergie bois représente ainsi un avantage pour les collectivités, une conversion à cette énergie leur apporte aujourd'hui nombre de bénéfices, économiques comme environnementaux.

La commune de Condal, dans le département de Saône-et-Loire, a fait le choix de la plaquette bois en 2020. Le maire Jean-Louis Desbordes a lancé une démarche d'abandon des énergies fossiles pour le réseau de chaleur des bâtiments municipaux. Accompagnée par l'entreprise HARGASSNER, la commune s'est convertie pour passer du gaz vers la plaquette bois : « Même avec l'amortissement du prêt nous sommes aujourd'hui sur un coût annuel de 9 071€. La consommation de gaz sur une saison représentait un montant de 12 500 €, et c'était avant la récente explosion du coût de cette énergie ». L'investissement total a représenté près de 86 400 € après subventions, pour une surface équipée d'environ 950m².



La consommation de la plaquette bois, et plus largement le bois énergie présente par ailleurs un bilan carbone extrêmement faible. La quantité totale d'énergie consommée lors du cycle de vie du bois comme source d'énergie, appelée énergie grise, est très faible. Concrètement, cela permet de réduire drastiquement les émissions de CO₂ à 15 kg/MWh.

Il faut également souligner que contrairement aux pompes à chaleurs, la plaquette bois permet de fournir de la chaleur à haute température, avec un coût faible et un bilan carbone neutre quelques soient les conditions climatiques extérieures. En effet, une pompe à chaleur n'a plus aucune performance lorsque les températures sont négatives.

En synthèse, la plaquette bois, et le bois énergie en général, sont l'énergie chaleur de demain, renouvelable et vertueuse économiquement. Aucune autre énergie ne permet de présenter l'ensemble de ces qualités simultanément.